



**CONSEIL MUNICIPAL DE CHANTRAINE**  
**COMPTE RENDU DE LA SEANCE**  
**DU 03 février 2015**

**Réuni sous la présidence de Monsieur François DIOT, Maire, Madame Sandrine HINGRAY étant secrétaire de séance, le Conseil Municipal a acté les décisions ci-dessous et pris connaissance des informations suivantes :**

- ✓ A approuvé à la majorité (19 voix pour et 4 abstentions), la taxe d'aménagement et la fixation du taux à 3 % sur l'ensemble du territoire communal et 5 % en zone UC de la rue du Général de Gaulle.
- ✓ A voté à l'unanimité la fixation des exonérations facultatives.
- ✓ A approuvé à la majorité (19 voix pour et 4 contres) le cautionnement pour le prêt souscrit par la SEBL pour la Z.A.C. du Parc de l'Arsenal
- ✓ A autorisé Monsieur le Maire à signer la convention concernant l'adhésion à la médecine préventive avec le CDG 88.
- ✓ A accordé une subvention à la Prévention Routière pour le prêt de la piste d'éducation routière d'un montant de 100 €.
- ✓ A voté le renouvellement de l'adhésion à l'A.T.D.88 et autorisé M. le Maire, à signer tous les actes administratifs émanant de conventions prises avec l'A.T.D. 88.
- ✓ A autorisé la création d'un poste d'ATSEM principal 2<sup>ème</sup> classe et la fermeture d'un poste d'ATSEM 1<sup>ère</sup> classe.

- ✓ A autorisé le renouvellement de passage de l'entreprise CITEOS en forêt communale pour une durée de 9 ans et autorisé le Maire à signer l'acte administratif correspondant.
- ✓ A accordé une subvention de 200 € pour la recherche médicale (ligue contre le cancer) suite au décès de M. HOLVECK.
- ✓ A autorisé monsieur le Maire à présenter un dossier de subvention auprès du conseil général des Vosges pour les travaux de réfection des trottoirs de la rue Général Leclerc.
- ✓ S'est déclaré favorable à la proposition d'éteindre l'éclairage public de 00h00 à 05h00 par soucis d'économie d'énergie et financière.

### **Informations diverses:**

- Madame HUSSON informe que le Conseil des Jeunes organise une animation jeux de société et crêpes pour la Chandeleur en date du 8 février.
- Madame HUSSON annonce également que le Carnaval aura lieu le 1<sup>er</sup> mars.

### **M. François DIOT:**

Propose de reconduire la taxe d'aménagement aux taux de 3 % sur l'ensemble du territoire communal et de 5 % rue du Général de Gaulle. M. RICHARD intervient pour comprendre la raison des 5 %. Explication: permettre de renforcer le réseau d'assainissement également pour une question de sécurité routière (route départementale).

De plus en ce qui concerne la taxe d'aménagement est exonérée en totalité :

- les locaux d'habitation et d'hébergement (article L.331-12)
- logements aidés par l'Etat dont le financement ne relève pas des PLAI ou du PTZ
- les commerces d'une surface de vente inférieure à 400 m<sup>2</sup>

par contre est exonéré partiellement :

les habitations principales

les locaux industriels et leurs annexes pour 50 % de leur surface

En ce qui concerne la Z.A.C. de l'Arsenal, M. Florian HARQUET demande à M. DIOT s'il y a des frais de dossier pour le prêt. Les frais de dossier seront pris en charge par la SEBL. M. CHAPON fait remarquer que ce dossier est très risqué.

### **M. Marc BARBAUX :**

L'éclairage public va être coupé durant la nuit par souci d'économie d'énergie et financier proposition d'horaire soit de 00h30 à 05h30 ou 00h00 à 05h00. Il a été décidé d'essayer dans un premier temps 00h00 à 05h00. Mme RODRIGUES demande si l'extinction de l'éclairage ne posera pas problème à la relève des déchets (voir avec la SICOVAD). Début pour le 1<sup>er</sup> mars si CITEOS est prêt.

**M. Jean-Daniel BOXBERGER :**

Nouveauté Pays d'Epinal : label art et histoire, Maison du Vélo (au port), dîner insolite avec la société éco mixte qui rassemble plusieurs départements,

Site internet pour le co-voiturage à Épinal: [coeur-vosges-mobilite.fr](http://coeur-vosges-mobilite.fr) (labélisation des aires de co-voiturage). Suggestion de le faire paraître dans «l'écho de Chantaine» et «cœur des Vosges».

*La séance est levée à 21h30*



Le Maire,

François DIOT